Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_15B-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024_02_15

Jeu concours "Montre-moi le printemps"

Par délibération du 16 novembre 2023, nous avons adopté le règlement du jeu concours « Montre-moi le printemps ». Ce règlement prévoyait la remise d'un bon d'achat de 20 € (utilisable à la Buissonnière) à chaque participant.

Il s'avère cependant que le nombre de participant éventuel à ce jeu concours est très incertain compte-tenu de la complexité à recenser l'ensemble des gardes à domicile du territoire.

Ainsi, il est proposé de modifier les conditions de remise des prix : un tirage au sort sera réalisé parmi tous les participants. Les trente tirés au sort se verront remettre un livre d'une valeur d'environ 20 €.

Par ailleurs, la nouvelle version du règlement offre la possibilité à la collectivité d'exposer les œuvres.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2024,
Ayant entendu l'exposé de M. Claude BELLIN,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'adopter le règlement du jeu concours tel que proposé en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_15B-DE

Paraphe : _____

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gilles COTTEY

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

Étaient présents (38) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n° 11,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 11,
Mme Dominique TALADUN,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (3) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Chantal BIENFAIT
Représentée par M. Sylvain GARAND

Étaient absents (4) :

M. Jean-Louis LUC,

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024_02_15B-DE

Paraphe : _____

Mme Céline DAMBRY,
M. Daniel DELAFENETRE,
M. Jean-François LE PERF,
M. Laurent BENARD
Arrivée à 19h21, délibération n° 8,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY